

# RAPPORT DE GESTION ANNUEL

## 2024 | 2025





# TABLE DES MATIÈRES



**2** MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**3** À PROPOS DU CCJMCQ

**7** RESSOURCES HUMAINES

**23** IMPLICATIONS

**27** FORMATIONS

**31** SERVICES

**37** AUTRES INFORMATIONS

**47** STATISTIQUES

**57** OBJECTIFS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



# LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion du Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ce document rassemble les informations complètes et fiables sur les résultats obtenus en lien avec les engagements pris par notre organisation pour l'exercice clos le **31 mars 2025**.

Notre vision est sans équivoque : nous visons à nous distinguer par la qualité et l'excellence de nos services. Nous aspirons à devenir un acteur incontournable dans le domaine de l'accès à la justice, en privilégiant une approche humaine, innovante et respectueuse. Par ailleurs, nous nous engageons à être un employeur de choix, soucieux du bien-être de notre personnel. Cette vision a guidé nos actions tout au long de l'année, une période riche en occasions de nous dépasser.

En dépit des défis de recrutement qui touchent l'ensemble des secteurs ainsi que des contraintes budgétaires et de recrutement, imposées sans préavis au cours de l'année, nous avons su maintenir des services de grande qualité. Grâce à la force, à la collaboration et au dévouement de nos équipes, nous avons pu offrir des services essentiels à une clientèle dans le besoin. Je souhaite exprimer toute ma gratitude à celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'atteinte de nos objectifs au bénéfice de notre clientèle.



À la lecture de ce rapport annuel, vous découvrirez l'excellence du travail accompli par une équipe engagée, respectueuse de sa clientèle, faisant preuve d'intégrité et déterminée à offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration du Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour leur engagement constant et leur soutien tout au long de l'exercice.

Je vous souhaite une excellente lecture.

*Nathalie Lavigne, Directrice générale*



# À PROPOS DU CCJMCQ

« Un réseau au service des gens »

---

Le **Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec** est au service des gens et il accomplit sa mission depuis sa **création en 1973**. Créé par la Commission des services juridiques en vertu de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, il est administré par un conseil d'administration composé de bénévoles issus des milieux juridiques, communautaires et institutionnels, qui résident dans les régions que dessert le centre régional.

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec est l'un des 11 centres régionaux faisant partie du grand réseau de l'aide juridique, lesquels sont répartis sur tout le territoire du Québec. Des milliers de citoyens font confiance, chaque année, aux **30 avocats permanents** qui y travaillent. Au total, **69 personnes dévouées** sont à l'emploi du Centre.

Un total de **5 palais de justice** et **4 districts judiciaires** se trouvent sur le territoire desservi par le Centre. Soucieux d'offrir les services en tenant compte de l'ensemble des besoins juridiques et de la répartition géographique de sa clientèle, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a des bureaux et un point de service dans **6 villes** de son territoire.

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a pour objet de permettre aux personnes admissibles de bénéficier, gratuitement ou avec contribution, de services juridiques offerts par un avocat ou un notaire dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.



En **Mauricie**, le Centre régional dessert une population d'environ **288 354 personnes**, incluant la communauté autochtone de la Nation atikamekw de Wemotaci et d'Opitciwan. Des bureaux d'aide juridique sont établis dans les principales villes des districts judiciaires de Trois-Rivières et de Saint-Maurice soit : Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque. Un point de service est ouvert à temps partiel à Louiseville. Au **Centre-du-Québec**, le Centre régional dessert une population d'environ **263 549 personnes** relevant des districts judiciaires de Drummond et d'Arthabaska, avec des bureaux situés dans les villes de Drummondville et de Victoriaville.

**Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec était connu, depuis sa création en 1973 jusqu'au 29 décembre 2022, sous le nom de Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs. Le nom actuel représente de façon plus juste les régions administratives desservies par le Centre.**



# RÉGIONS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

TERRITOIRES ET MUNICIPALITÉS **11**



**551 903**  
HABITANTS



DISTRICTS JUDICIAIRES **4**



RÉGIONS ADMINISTRATIVES **2**



**4** COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES



**5** PALAIS DE JUSTICE

# LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS

« Engagement et réussite »

---

## MISSION

En conformité avec la *Loi sur l'aide juridique et sur certains autres services juridiques*, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a le mandat d'informer les personnes de leurs droits et obligations, de les conseiller et de les représenter devant les tribunaux tout en favorisant l'évolution du droit.

## VISION

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarque par la qualité et l'excellence de ses services. Il est un acteur incontournable en matière d'accès à la justice par son approche humaine, novatrice et respectueuse.

Reconnu pour la compétence des personnes qui y travaillent, le Centre se veut un employeur de choix, soucieux de son personnel.



## VALEURS

Pour accomplir sa mission au quotidien, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'appuie sur les valeurs suivantes :

**ENGAGEMENT \* RESPECT \* PROBITÉ**  
**INNOVATION \* IMPUTABILITÉ**

Ces valeurs guident le Centre dans tous les aspects organisationnels et dans tous les services offerts à la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec.



**38.5**  
EMPLOYÉS  
DE SOUTIEN

## PERSONNEL D'ENCADREMENT

DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DIRECTRICE DES SERVICES FINANCIERS  
DIRECTEURS DE BUREAUX

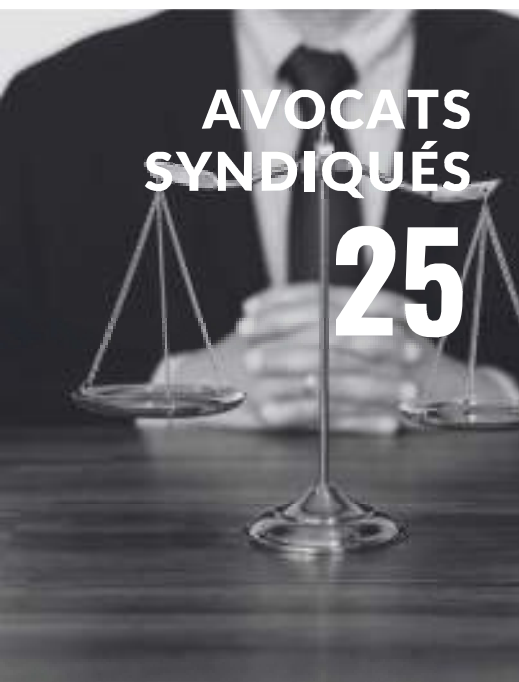
**6**

CENTRE RÉGIONAL  
ADMINISTRATIF **1**



**1.5**  
STAGIAIRES

## PORTRAIT DU CCJMCQ



AVOCATS  
SYNDIQUÉS  
**25**



**6** BUREAUX  
PERMANENTS



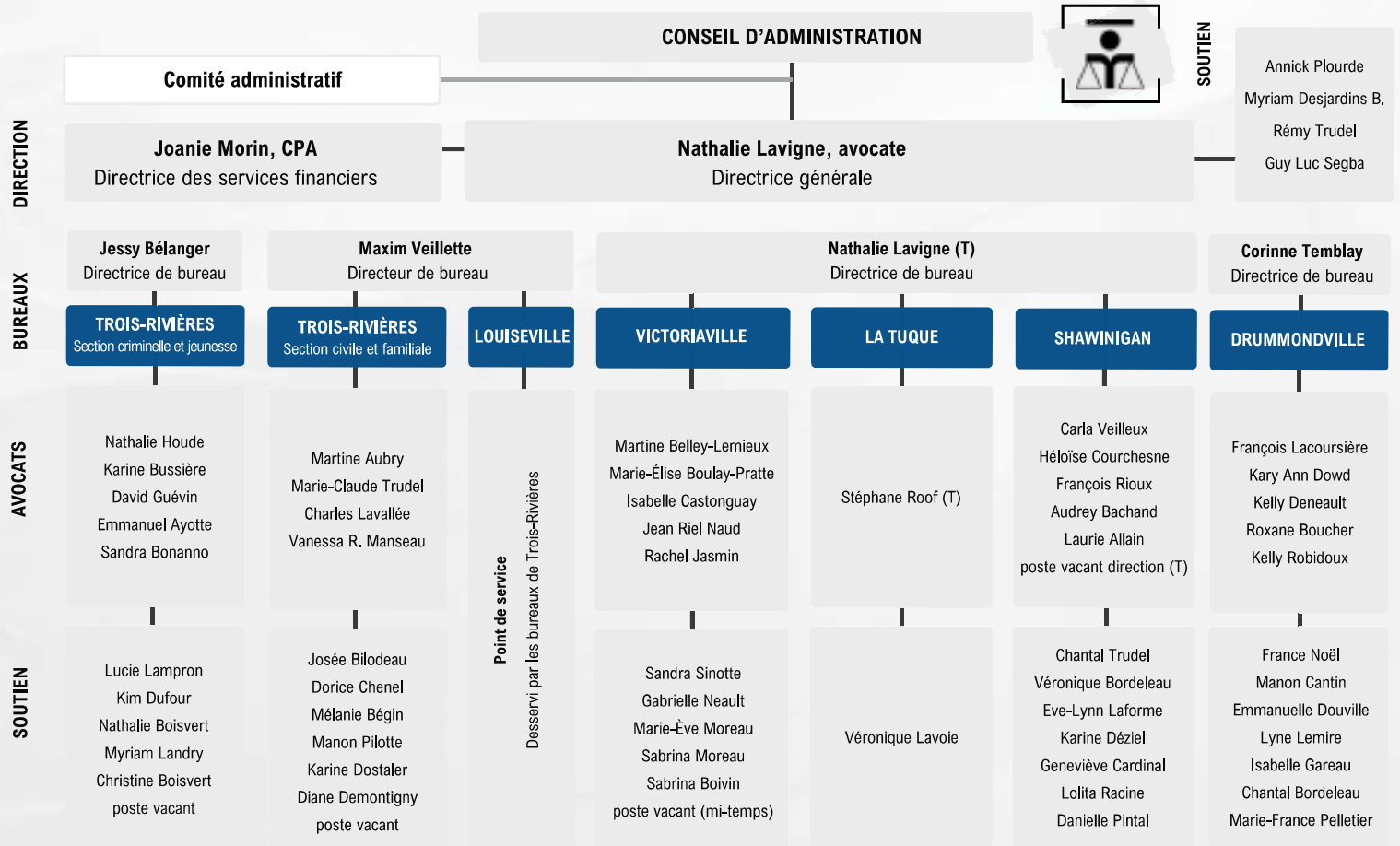
POINT DE  
SERVICE  
**1**

# NOS BUREAUX

<b>ADMINISTRATION</b> <b>Direction générale</b>	1350, rue Royale   Bureau 601 Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4 Tél. : 819 379-4175   Téléc. : 819 379-9827 administration@ccjmcq.ca	1 Directrice générale   Avocate 1 Directrice des services financiers 4 Employés de soutien
<b>TROIS-RIVIÈRES</b> <b>Section civile et familiale</b>	1350, rue Royale   Bureau 603 Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4 Tél. : 819 379-5815   Téléc. : 819 379-0073 ajtrois-rivieres603@ccjmcq.ca	1 Directeur de bureau   Avocat 4 Avocats 7 Employées de soutien
<b>TROIS-RIVIÈRES</b> <b>Section criminelle et jeunesse</b>	1350, rue Royale   Bureau 202 Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4 Tél. : 819 379-3766   Téléc. : 819 379-6128 ajtrois-rivieres202@ccjmcq.ca	1 Directrice de bureau   Avocate 5 Avocats 6 Employées de soutien
<b>SHAWINIGAN</b>	500, avenue Broadway   Bureau 101 Shawinigan (Québec) G9N 1M3 Tél. : 819 536-5638   Téléc. : 819 536-3336 ajshawinigan@ccjmcq.ca	1 Directrice de bureau   Avocate 5 Avocats 7 Employées de soutien
<b>LA TUQUE</b>	547 - A, rue Commerciale La Tuque (Québec) G9X 3A7 Tél. : 819 523-4549   Téléc. : 819 523-9889 ajlatuque@ccjmcq.ca	1 Avocat 1 Employée de soutien
<b>DRUMMONDVILLE</b>	420, rue Saint-Georges Drummondville (Québec) J2C 4H4 Tél. : 819 472-5423   Téléc. : 819 472-2740 ajdrummondville@ccjmcq.ca	1 Directrice de bureau   Avocate 5 Avocats 7 Employées de soutien
<b>VICTORIAVILLE</b>	746, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 1T8 Tél. : 819 758-1568   Téléc. : 819 758-3663 ajvictoriaville@ccjmcq.ca	5 Avocats 6 Employées de soutien
<b>LOUISEVILLE   Point de service</b>	SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT 509, rue Marcel Louiseville (Québec) J5V 1N1 Tél. : 819 379-5815   Téléc. : 819 379-0073	Bureau à temps partiel Desservi par Trois-Rivières







# L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2025



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Merci pour votre  
implication!*

Les pouvoirs du Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont exercés par son conseil d'administration qui, dans le cadre de sa mission, veille à la saine administration et à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques.

Le conseil est composé de membres bénévoles, nommés par la Commission des services juridiques, choisis en raison de leur implication au sein de la communauté et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la mission et à la bonne gouvernance du Centre.

Au **31 mars 2025**, ces membres sont :

<b>PRÉSENCE AUX RÉUNIONS 2024 - 2025</b>	13 - 05	21 - 05	04 - 07	17 - 07	05 - 08	17 - 09	05 - 11	19 - 12	11 - 02	13 - 03	27 - 03
<b>Me Éric HAMELIN</b>   Président Trois-Rivières - Nomination en 2019	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Me Karine HOULE</b>   Vice-présidente Drummondville - Nomination en 2019	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Me Alain GERVAIS</b> Victoriaville - Nomination en 2019	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
<b>Mme Irène BENOIT</b> Drummondville - Nomination en 2020	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Mme Louise ARMSTRONG</b> La Tuque - Nomination en 2004 Départ en mai 2024 (20 ans)	✓	✓	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Mme Annie RIVARD, CPA</b> Trois-Rivières - Nomination en 2021	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
<b>Mme Michèle GARIÉPY</b> Victoriaville - Nomination en 2022 Départ en mai 2024 (2 ans)	✓	✓	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Me Jean-Éric GUINDON</b> Trois-Rivières - Nomination en 2022	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>M. Jean PERREAULT</b> Trois-Rivières - Nomination en 2023	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓



# LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif est formé du président du conseil d'administration, qui le préside, de la directrice générale et de trois membres du conseil d'administration.

En **mai 2025**, les membres du conseil d'administration réunis en assemblée générale ont nommé Me Karine Houle, Mme Irène Benoit et Me Alain Gervais. Ces membres s'ajoutent donc à Me Éric Hamelin, président et à Me Nathalie Lavigne, directrice générale, pour former le Comité administratif.



La direction générale est constituée de la directrice générale et de la directrice des services financiers. Ensemble, elles voient à la gestion des services et des ressources, sont responsables des activités comptables et financières et voient à la planification administrative. En outre, elles s'assurent de la mise en œuvre des objectifs définis par le conseil d'administration et veillent à la gestion des activités du Centre.

LA  
DIRECTION  
GÉNÉRALE





Les renseignements personnels sont confidentiels. Leur confidentialité découle du droit à la vie privée des citoyens. De leur collecte à leur destruction, les renseignements personnels doivent être protégés.

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient. Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la personne ayant la plus haute autorité dans l'organisation doit veiller à assurer le respect et la mise en œuvre de la loi.

Cette personne est la directrice générale, **Me Nathalie Lavigne**.

Elle exerce la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels. Son titre et ses coordonnées sont publiés sur le site Web du Centre.

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec doit aviser la Commission d'accès à l'information et les personnes concernées de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel qu'il détiennent et présentant un risque de préjudice sérieux. Le Centre doit également tenir un registre des incidents de confidentialité et le communiquer à la Commission d'accès à l'information, sur demande.

# LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOMBRE D'INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ  
2023 - 2024

1

NOMBRE D'INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ  
2024 - 2025

0





# LA GESTION CONTRACTUELLE

---

NOMBRE D'APPEL D'OFFRES PUBLICS

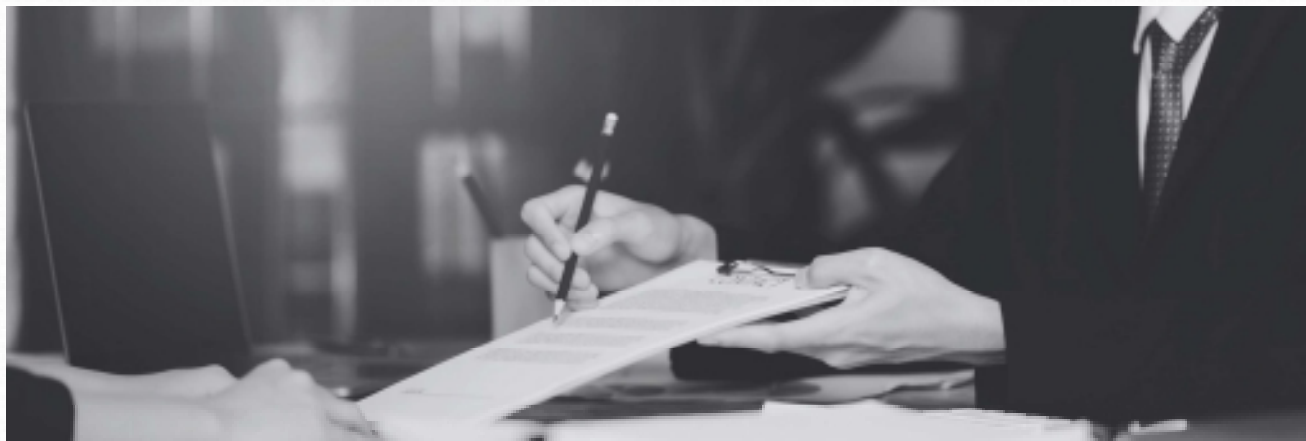
0

NOMBRE D'AVIS PUBLIÉ AU SYSTÈME  
ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT

0

Les organismes publics et leurs filiales utilisent les deniers publics pour acheter des biens, faire exécuter des travaux de construction et obtenir des services. Le gouvernement a donc mis en place un encadrement législatif et réglementaire visant à établir des normes relatives aux aspects importants du processus de gestion contractuelle ainsi qu'un encadrement administratif pour déterminer des règles internes en cette matière.

C'est la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) qui encadre les contrats des organismes publics et de leurs filiales. Elle a également pour objet de déterminer certaines conditions des contrats qu'un organisme peut conclure avec un contractant.



Cette loi s'applique au Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec. En vertu de cette loi, le Centre doit nommer un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).

Cette personne est la directrice des services financiers, **madame Joanie Morin, CPA**.

Désignée par la directrice générale, elle a notamment comme responsabilité de veiller à la bonne application du cadre normatif des marchés publics dans le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec.





# LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Le mouvement de personnel a été un point marquant de l'exercice : congés parentaux, départs à la retraite, départs vers d'autres défis professionnels sont autant d'occasions de vivre le changement.

## BIENVENUE!

**De nouvelles personnes s'ajoutent à notre équipe permanente.**

**Me Kelly Robidoux** | Avocate - Drummondville

**Me Laurie Allain** | Avocate - Shawinigan

**Me Rachel Jasmin** | Avocate - Victoriaville

**Mme Camille Girard** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Caroline Brassard** | Secrétaire juridique - Victoriaville

**Mme Chloé Paris Guay** | Secrétaire juridique - Drummondville

**Mme Danielle Pintal** | Secrétaire juridique - Shawinigan

**Mme Diane Demontigny** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Katleen Boisvert Jacques** | Secrétaire juridique - Drummondville

**Mme Marie-France Pelletier** | Préposée spécialisée à l'admissibilité - Drummondville

**Mme Sabrina Moreau** | Préposée à l'accueil - Victoriaville

**Mme Véronique Lavoie** - Secrétaire juridique - La Tuque

**M. Guy Luc Segba** | Opérateur en informatique - Administration

## FÉLICITATIONS!

**Persévérance, travail et accomplissement.**

**Me Mélanie Bédard** | Nommée membre à temps complet du Tribunal administratif de déontologie policière - février 2025



## CONTRIBUTION!

**Ils sont venus prêter main-forte à nos équipes.**

**Me Alexandra Sauvageau** | Avocate - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse et Drummondville

**Me Chantal Larochelle** | Avocate - Shawinigan

**Me Daniel Melo Garcia** | Avocat - Victoriaville

**Me Dave Drolet** | Avocat - Drummondville

**Me Élisabeth Girard** | Avocate - Victoriaville

**Me Ian D. Britt** | Avocat - Drummondville

**Me Jessy Bélanger** | Directrice de bureau - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**Me Marie-Philippe Gamache** | Avocate - Trois-Rivières, section civile et familiale et Drummondville

**Me Nicole Raynié Basañes** | Avocate - Shawinigan

**Me Stéphane Roof** | Avocate - La Tuque

**Me Stéphanie Bergeron** | Avocate - Drummondville

**Me Valérie Bolduc** | Avocate - Drummondville

**Mme Britany Brière** | Préposée spécialisée à l'admissibilité et technicienne en droit - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**Mme Camille Girard** | Préposée spécialisée à l'admissibilité - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**Mme Danielle Pintal** | Secrétaire juridique - Shawinigan

**Mme Diane Bellemare** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Émilie Fortin** | Préposée spécialisé à l'admissibilité - Victoriaville

**Mme Jeniffer Diaz Martel** | Technicienne en droit - Shawinigan

**Mme Karine Savard** | Préposée à l'accueil - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Naomie Leclerc** | Préposée spécialisée à l'admissibilité - Victoriaville

# STAGIAIRES!

**De nouveaux membres au Barreau du Québec.**

**Me Élodie Perron** | Stagiaire en droit - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**Me Emmanuelle Boily** | Stagiaire en droit - Victoriaville

**Me Estelle Frenette** | Stagiaire en droit - Shawinigan

**Me Nicole Raynié Basañes** | Stagiaire en droit - Drummondville

# STAGIAIRES!

**De nouveaux techniciens juridiques.**

**Mme Britany Brière** | Stagiaire en techniques juridiques - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**Mme Naomie Leclerc** | Stagiaire en techniques juridiques - Victoriaville





# ANNIVERSAIRE DE SERVICE!

**Expertise et dévouement.**

**Mme Myriam Landry** | 5 ans

**Mme Karine Déziel** | 5 ans

**Me Isabelle Castonguay** | 10 ans

**Me Jean-Riel Naud** | 10 ans

**Mme Manon Cantin** | 15 ans

**Me Martine Aubry** | 25 ans

**Me Martine Belley-Lemieux** | 25 ans

**Mme Lucie Lampron** | 25 ans



## REMERCIEMENTS!

**À nos collègues qui nous ont quittés pour la retraite ou pour un autre défi professionnel.**

**Me Julie Chamberland** | Avocate - La Tuque

**Me Lysanne Vermette** | Avocate - Drummondville

**Me Mélanie Bédard** | Directrice de bureau - Shawinigan et La Tuque

**Me Vanessa Tourigny** | Avocate - Victoriaville

**Mme Camille Girard** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Caroline Brassard** | Secrétaire juridique - Victoriaville

**Mme Chloé Paris Guay** | Secrétaire juridique - Drummondville

**Mme Geneviève Hamel** | Secrétaire juridique - Drummondville

**Mme Isabelle Lupien** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Joanie Gauthier** | Secrétaire juridique - Shawinigan

**Mme Katleen Boisvert Jacques** | Secrétaire juridique - Drummondville

**Mme Maude Charest** | Technicienne en droit - Drummondville

**Mme Mélissa Rouillard** | Secrétaire juridique - Victoriaville

**Mme Narjes Ben Mabrouk** | Secrétaire juridique - Trois-Rivières, section civile et familiale

**Mme Sonia Querton** | Préposée à l'accueil - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**M. Martin Dagenais** | Préposé à l'accueil - Trois-Rivières, section criminelle et jeunesse

**M. Mathieu Côté** | Opérateur en informatique - Administration

# LES IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES | PROFESSIONNELLES

## JUSTICE

### **BARREAU D'ARTHABASKA**

Me François Lacoursière - Trésorier

### **BARREAU DU QUÉBEC**

Me Nathalie Lavigne - Administratrice

### **CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DE LA MAURICIE (CJP)**

Me Corinne Tremblay - Administratrice

### **COMITÉ DE DÉCISION FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

Me Nathalie Lavigne - Membre

### **COMITÉ DES PARTENAIRES DU PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL POUR ADULTES (PMRG)**

Me Corinne Tremblay - Membre

### **COMITÉ DES REQUÊTES DU BARREAU DU QUÉBEC**

Me Nathalie Lavigne - Membre

### **COMITÉ DIRECTEUR DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE (PAJSM)**

Me Corinne Tremblay - Membre

### **COMITÉ JEUNESSE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**

Me Nathalie Houde - Membre

### **COMITÉ RÉGIONAL D'IMPLANTATION DU PROGRAMME SOCIO JUDICIAIRE EN CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION DE DRUMMONDVILLE**

Me Kelly Deneault - Membre



**ÉQUIJUSTICE DRUMMOND**

Me Isabelle Castonguay - Administratrice

**GROUPE D'EXPERTS EN DROIT  
DE LA JEUNESSE DU BARREAU DU QUÉBEC**

Me Nathalie Houde - Membre

**TABLE DE CONCERTATION DU PROGRAMME  
D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE (PAJSM)**

Me Emmanuel Ayotte - Membre

**TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE CRIMINELLE**

Me Sandra Bonanno - Membre

**TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE JEUNESSE  
À TROIS-RIVIÈRES**

Me Jessy Bélanger - Membre

**TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE JEUNESSE  
À VICTORIAVILLE**

Me Marie-Élise Boulay-Pratte - Membre

**TABLE DE CONCERTATION SUR LA MISE EN PLACE  
DU TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE  
SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE  
DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE TROIS-RIVIÈRES**

Me Jessy Bélanger - Membre

**TABLE DE CONCERTATION SUR LE PROGRAMME DE MESURES  
DE RECHANGE GÉNÉRAL POUR ADULTES (PMRG)**

Me Jessy Bélanger - Membre

**TABLE DE CONCERTATION SUR LE PROGRAMME DE MESURES  
DE RECHANGE GÉNÉRAL POUR ADULTES AUTOCHTONES  
EN MILIEU URBAIN (PMRA)**

Me Jessy Bélanger - Membre

**TABLE SOCIO JUDICIAIRE DE DRUMMONDVILLE  
EN MATIÈRE DE JEUNESSE ET DE LSJPA**

Me Kelly Deneault - Membre  
Me Corinne Tremblay - Membre

**TABLE SOCIO JUDICIAIRE DE SHAWINIGAN  
EN MATIÈRE DE JEUNESSE ET DE LSJPA**

Me Carla Veilleux - Membre

**TABLE SOCIO JUDICIAIRE DE VICTORIAVILLE  
EN MATIÈRE DE JEUNESSE ET DE LSJPA**

Me Marie-Élise Boulay-Pratte - Membre



# LES IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES | PROFESSIONNELLES



## ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

### **CÉGEP DE SHAWINIGAN - LE TÉMOIGNAGE À LA COUR**

Me Corinne Tremblay - Conférencière

### **COLLÈGE LAFLÈCHE DE TROIS-RIVIÈRES**

Me Karine Bussière - Conférencière

### **FONDATION JEUNESSE MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (JMCQ)**

Me Jessy Bélanger - Administratrice

### **JEUNESXPLO - STAGE D'UN JOUR**

Me Vanessa R. Manseau - Mentor

### **JOURNÉE CARRIÈRE DU COLLÈGE LAFLÈCHE**

Me Karine Bussière - Conférencière

### **MAISON DES JEUNES ALTERNATIVE JEUNESSE DE TROIS-RIVIÈRES**

Me Nicole Raynié Basañes - Administratrice

### **MAISONS DES JEUNES DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC - ATELIER POURSUITE C. DÉFENSE POUR LE TÊTE-À-TÊTE AVEC LA JUSTICE**

Me Audrey Bachand - Conférencière

Me Corinne Tremblay - Conférencière

## FAMILLE

### **ALLAITEMENT-SOLEIL CENTRE-DE-LA-MAURICIE**

Me Corinne Tremblay - Conférencière

### **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAVIOLETTE (CABL)**

Me Jessy Bélanger - Administratrice

### **LA PARENTHÈSE - SERVICE DE DROITS D'ACCÈS**

Me Kary Ann Dowd - Administratrice

### **LE CERCLE - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON**

Me David Guévin - Administrateur

### **MAISON DES FAMILLES DU RIVAGE**

Me Audrey Bachand - Administratrice

### **SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE SHAWINIGAN (SANA)**

Me Héroïse Courchesne - Membre et famille jumelée

### **SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON**

Me David Guévin - Administrateur



# SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## **ACTION TOXICOMANIE**

Me Kelly Deneault - Administratrice

## **ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE ÉMOTIONNEL DU CENTRE-DU-QUÉBEC (APPAMM-DRUMMOND)**

Me Kelly Robidoux - Conférencière

## **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAVIOLETTE (CABL)**

Me Charles Lavallée - Administrateur

## **CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE TROIS-RIVIÈRES (CAAQ)**

Me Jessy Bélanger - Personne ressource

Me Marie-Claude Trudel - Personne ressource

## **CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES DRUMMOND**

Me François Lacoursière - Administrateur

## **CENTRE LE HAVRE DE TROIS-RIVIÈRES**

Me Emmanuel Ayotte - Administrateur

Me Vanessa R. Manseau - Administratrice

## **IMPACT EMPLOI DE L'ÉRABLE**

Me Jean-Riel Naud - Conférencier

## **LE TRASH - TRAVAIL DE RUE À SHAWINIGAN**

Me Carla Veilleux - Administratrice

## **MAISON CARIGNAN**

Me Emmanuel Ayotte - Administrateur

## **PARRAINAGE CIVIQUE DES BOIS-FRANCS**

Me Charles Lavallée - Administrateur

## **PARRAINAGE CIVIQUE DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN**

Me Carla Veilleux - Bénévole

## **POINT DE RUE - TRAVAIL DE RUE**

Me Roxane Boucher - Administratrice





# LES FORMATIONS

« Développement et perfectionnement  
des employés du Centre. »

---

1. Admissibilité à l'aide juridique.
2. Assurance collective pour PME : Des concepts fondamentaux adaptés à la réalité d'aujourd'hui et de demain.
3. Atelier pratique : Le droit du logement et la Cour Supérieure.
4. Augmenter l'impact de votre influence en déployant vos habiletés politiques HEC.
5. Avis juridiques clairs et efficaces.
6. Cadre juridique et déontologique du harcèlement dans la pratique du droit.
7. Cas pratique : Les erreurs de l'ombre.
8. Clause Rouet.
9. Colloque en droit de la santé mentale.
10. Comment chasser le mammouth sans y laisser sa peau?
11. Comment survivre au tourbillon de changement?
12. Contraintes sévères à l'emploi : Programme de solidarité sociale.
13. Conversation difficile : Comment s'y préparer et bien les gérer?
14. Démystifier la diversité sexuelle.
15. Détection de mensonges et évaluation de la crédibilité lors d'un procès.
16. Droit de la famille : Les principaux recours en cas de litige entre les époux ou entre les conjoints de fait.
17. Droit de la famille : Patrimoine familial.
18. Droit du logement : Débats contemporains et évaluation jurisprudentielle.
19. Droits et réalités des peuples autochtones au Québec.
20. Entre savoir-être et résilience : Comprendre les impacts des événements traumatiques.
21. Excellence et résilience : Devenir la meilleure version de soi-même.
22. Facebook et les conséquences juridiques de nos propos (Facebook devant les tribunaux : Avez-vous des amis?).
23. Formation de base pour les avocats pratiquant devant le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et violence conjugale.
24. Formation en droit criminel.
25. Formation en droit de la jeunesse.
26. Formation en droit de la santé.
27. Formation Outlook et TODO.



1. Gestion de la clientèle.
2. Gestion des comportements dysfonctionnels de la clientèle présentant des problèmes psychologiques.
3. Gestion des délais judiciaires et assermentations à distance.
4. Interactions avec les personnes victimes de violences conjugales et post-séparation.
5. Introduction à la communication claire du droit – Éducaloi.
6. IVAC.
7. Journée LSJPA - De la théorie à la pratique.
8. Jurifamille 101 des premiers contacts à la production des formulaires prescrits.
9. JuriFamille 102 - Maîtriser JuriFamille.
10. Jurisprudence marquante 2023 - 2024 en droit de la famille.
11. Justice pénale 1 - Maîtrise en droit.
12. La Commission d'examen des troubles mentaux et la défense de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux : Trajectoires et perspectives.
13. La cybersécurité et la transformation numérique.
14. La défense d'intoxication volontaire en droit pénal canadien : Intoxication légère, avancée et extrême.
15. La désignation pour un contre-interrogatoire, mieux comprendre son mandat.
16. La diffamation : Ces mots qui sont parfois de trop.
17. La filiation de naissance au Québec : Tour d'horizon.
18. La gestion des conflits d'intérêts : De la théorie à la pratique.
19. La gestion du temps et des priorités.
20. La journée du Barreau du Québec, 2024.
21. La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
22. La préparation intégrale d'un dossier en prévision d'une audition au tribunal administratif du travail.
23. La preuve de faits similaires : Jurisprudence et guide pratique à l'attention du plaideur criminaliste.
24. La représentation d'une personne inapte en droit criminel : Déontologie et savoir-faire.
25. L'admissibilité en preuve de documents électroniques lors d'un procès.
26. L'approche de la conciliation au tribunal administratif du travail - Meilleures pratiques.
27. L'assurance-invalidité.
28. Le harcèlement et la discrimination dans la profession.
29. Le maintien des contacts parent-enfant pendant la mesure de placement : Qu'est-ce que la recherche nous enseigne?
30. Le profilage racial en matière criminelle et pénale.
31. Le recours en enrichissement injustifié dans la situation des conjoints de fait.
32. Le régime de l'inaptitude et la non-responsabilité. Les psychoses toxiques et les défenses possibles en santé mentale.
33. Le régime québécois de responsabilité civile est-il adapté aux développements récents en matière d'IA?
34. Le règlement d'une succession : Les étapes et les pièges à éviter.
35. L'égalité des recours alimentaires entre enfants des couples mariés et non mariés : On y est presque.



1. L'enrichissement injustifié, où en sommes-nous?
2. Les capacités des enfants à rapporter les mauvais traitements subis et à témoigner à la Cour.
3. Les comportements sexuels autres : Application de l'article 276 C. cr.
4. Les demandes de considérations spéciales dans le cadre du régime de l'aide juridique.
5. Les développements récents en droit de la famille 2024.
6. Les développements récents en droit de la santé.
7. Les développements récents en matière de consentement aux soins et la nouvelle loi sur les renseignements de santé et de services sociaux : L'obligation de confidentialité et ses exceptions.
8. Les droits linguistiques des travailleurs et les obligations linguistiques des employeurs à l'heure de la réforme de la Charte de la langue française.
9. Les mesures restrictives de liberté en centre de réadaptation.
10. Les réparations constitutionnelles accordées en vertu des alinéas 24 (1) et 24 (2) de la Charte canadienne des droits et libertés.
11. Les sanctions administratives prévues au Code de la sécurité routière à la suite de la commission d'une infraction criminelle.
12. L'indemnisation des victimes d'actes criminels : Points saillants relatifs à l'application du nouveau régime et trucs pour la bonne conduite d'un dossier.
13. L'obligation alimentaire entre époux.
14. Loi sur le tribunal administratif du logement.
15. LPJ - Notion d'intérêt de l'enfant.
16. LSJPA 101.
17. L'utilisation efficace d'une déclaration antérieure, mieux comprendre les articles 10 et 11 de la Loi sur la preuve et les concepts de common law applicables.
18. L'utilisation responsable de l'IA dans la pratique du droit.
19. Mode d'emploi du bon procureur à l'enfant.
20. Notion de contrôle : Impact de l'arrêt Deans Knight.
21. Nouvel article 38 c. 1) LPJ : Du clinique au juridique.
22. Osez l'équilibre dans un monde de fou.
23. Partage des régimes de retraite lors de la rupture du mariage.
24. Pension alimentaire : Perception, annulation et arrérages.
25. Perspectives 2024 VIP.
26. Présentation sur la Commission québécoise des libérations conditionnelles.
27. Programme d'accompagnement justice et santé mentale.
28. Programme de solidarité sociale : Les contraintes sévères sous toutes leurs coutures.
29. Projet de loi 08.
30. Protection de la jeunesse - Trousse de dépannage.
31. Quand l'éléphant accouche d'une souris : Jurisprudence en protection de la jeunesse.
32. Quoi de neuf au CAIJ.
33. Racisme systémique et droit familial.
34. Refonte de la Régie du logement.
35. Regard sur le conflit parental sévère et l'exposition à la violence conjugale dans le contexte de la LPJ.

1. Règlement d'une succession.
2. Représenter un enfant en protection de la jeunesse : Que la psychologie nous enseigne-t-elle?
3. Requêtes en vertu de la Charte 101.
4. Revue de la jurisprudence marquante 2023-2024 en droit de la famille.
5. Se préparer à une inspection professionnelle.
6. S'épanouir dans un métier juridique : Mettre à mal l'adversité par le partage authentique, la connaissance et la prévention.
7. Survol pratique et théorique de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
8. Survol théorique et pratique de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.
9. Testaments et mandats : Normes de protection.
10. Trauma - Mieux comprendre pour une confiance durable.
11. Utilisation responsable de IA dans la pratique du droit.
12. Vos dossiers CNESST : Connaissez-vous bien vos délais? La Cour supérieure peut-elle décider en lieu et place du TAQ?



# LE SAH | SERVICE D'AIDE À L'HOMOLOGATION D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE FAMILIALE



Depuis le mois d'octobre 2013, l'aide juridique est accordée lorsqu'il s'agit de fournir à des parties les services professionnels d'un avocat pour l'obtention d'un jugement relatif à une entente présentée dans une demande conjointe en révision de jugement, portant règlement complet en matière de garde d'enfants, de pensions alimentaires pour enfants seulement, ou de pensions alimentaires pour enfants et pour conjoint ou ex-conjoint.

Les parties n'ont pas à être financièrement admissibles à l'aide juridique pour bénéficier de ce service. Il est offert à l'ensemble de la population moyennant le **versement d'une somme de 647 \$**, à être payée pour moitié par chacune des parties. Les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique gratuitement n'ont rien à déboursier et celles qui sont admissibles sous le volet contributif paient jusqu'à concurrence de la contribution calculée.

PÉRIODES	AVOCATS PERMANENTS	AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	TOTAL
2021 - 2022	253	8	261
2022 - 2023	283	13	296
2023 - 2024	246	4	250
2024 - 2025	236	12	248



# LE SERVICE REBÂTIR

L'objet de ce service est de favoriser l'accès à la justice pour les personnes victimes de violences sexuelles ou de violence conjugale. Il existe depuis la fin du mois de septembre 2021. Une modification au chapitre III de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* a été apportée pour que ce service de consultations juridiques soit gratuit pour toutes les victimes nonobstant leur revenu. La Commission des services juridiques est responsable du service.

Ce service de consultation avec un avocat est offert gratuitement aux personnes victimes de violences sexuelles et de violence conjugale, sans égard à ses revenus. Ces personnes peuvent bénéficier de 4 h de consultation, et ce, dans tous les domaines du droit en lien avec cette violence.



Après la consultation juridique, la victime qui doit bénéficier de service de représentation est référée au bureau d'aide juridique de sa région. En cas de conflit d'intérêts ou si le bureau est dans l'impossibilité de représenter la victime, elle est rapidement référée en pratique privée.

De décembre 2023 à septembre 2024, il a été possible aux personnes victimes de violences sexuelles ou de violence conjugale d'obtenir des services de représentation par un avocat au service de Rebâtir. Cela permettait d'attribuer plus rapidement et efficacement les dossiers où le requérant ne pouvait être représenté par le bureau d'aide juridique, à cause d'une situation de conflit d'intérêts ou d'une impossibilité d'agir dans un délai d'urgence et qu'aucun avocat de la pratique privée n'était disponible.

## DOSSIERS NÉCESSITANT UNE REPRÉSENTATION PAR AVOCAT RÉFÉRÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC :

PÉRIODES	Trois-Rivières	Shawinigan	La Tuque	Drummondville	Victoriaville	TOTAL
<b>2023 - 2024</b>	43	10	1	14	13	<b>81</b>
<b>2024 - 2025</b>	62	10	0	18	8	<b>98</b>

DE CES **98** DOSSIERS RÉFÉRÉS AU CENTRE POUR 2024-2025, **61** NÉCESSITAIENT DES SERVICES URGENTS.

# LE

## CHAPITRE III

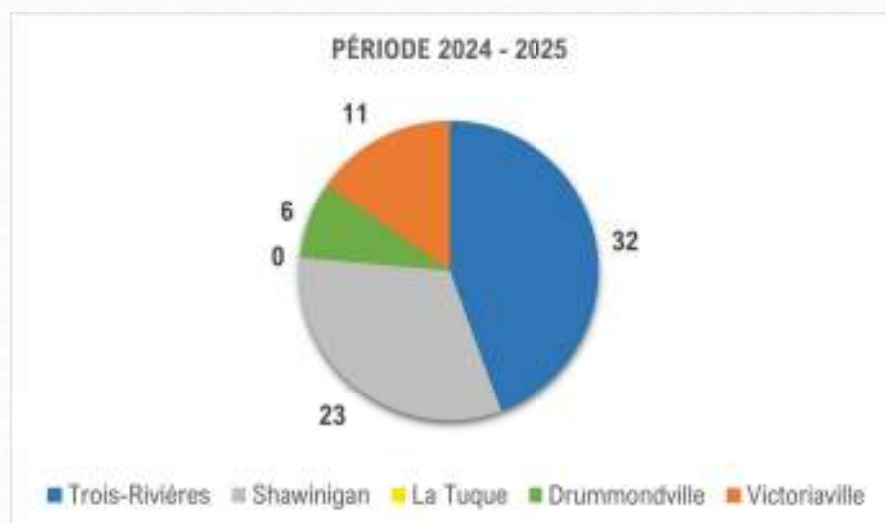
---

Outre les fonctions et les devoirs qui lui sont attribués par le chapitre II de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques*, la Commission des services juridiques doit veiller à ce que des services juridiques soient fournis aux personnes accusées dans un procès pénal ou criminel, dont le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État, afin d'assurer leur droit constitutionnel à un procès équitable, a été reconnu par une ordonnance judiciaire.

Elle doit également veiller à ce que de tels services soient offerts lorsqu'une ordonnance judiciaire portant sur la désignation d'un avocat a été rendue aux termes d'une disposition du *Code criminel*, notamment en vertu des articles 486.3 et 672.24, des paragraphes 8 à 8.2 de l'article 672.5 et des articles 684 et 694.1 de ce code. Ces ordonnances judiciaires portent sur la désignation d'un avocat lorsqu'un tribunal interdit à un accusé de contre-interroger lui-même un témoin dans le cours de son procès ou afin d'assister un accusé ayant une problématique de santé mentale.



De plus, la Commission des services juridiques doit veiller à ce que des services juridiques soient offerts à une partie non représentée, pour l'interrogatoire ou le contre-interrogatoire de l'autre partie ou d'un enfant, lorsqu'un tribunal ordonne la désignation d'un avocat conformément à l'article 278 du *Code de procédure civile* ou ordonne qu'un enfant soit interrogé ou contre interrogé par un avocat en vertu de l'article 85.4.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.



# LE SERVICE PROVINCIAL DE GARDE TÉLÉPHONIQUE

La Commission des services juridiques doit s'assurer qu'un service de consultation téléphonique soit disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, qu'elle soit ou non financièrement admissible à l'aide juridique, afin de lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention. Il s'agit du Service de garde téléphonique provincial.

Ce service provincial de garde téléphonique est opéré par les avocats du Centre communautaire juridique de Montréal, au bénéfice de l'ensemble du réseau d'aide juridique. Ce service gratuit de garde téléphonique est offert pour toute la population du Québec, sans égard à la situation financière. Il est **offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.

## **DONNÉES DU SERVICE DE GARDE PROVINCIALE (SOIRS, FINS DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS) :**

<b>PÉRIODE</b>	<b>CCJMCQ</b>	<b>CSJ</b>
<b>2021 - 2022</b>	1 321	18 056
<b>2022 - 2023</b>	1 603	20 700
<b>2023 - 2024</b>	1 736	22 291
<b>2024 - 2025</b>	<b>1 948</b>	<b>27 862</b>



Également, rappelons que depuis le 6 février 2002, les avocats du centre régional assurent de consultation téléphonique en matière criminelle de **8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi**.

Les appels téléphoniques entrent au bureau de l'administration et sont retransmis par le personnel de soutien aux avocats œuvrant en matière criminelle et jeunesse ou aux directeurs de bureaux. Il est à noter que certains appels sont directement dirigés aux avocats, sans transiter par le bureau de l'administration et ces appels de sont donc pas inclus dans les statistiques.

# LE SERVICE PROVINCIAL DE VISIOCOMPARUTION

À l'automne 2020, une nouvelle organisation des services judiciaires a été instaurée à la Cour du Québec pour encadrer la comparution des personnes détenues devant un juge les samedis, dimanches et jours fériés, conformément à l'article 503 du *Code criminel*. Depuis mai 2021, cette organisation renouvelée s'applique désormais à l'ensemble des régions du Québec.

Dès la mise en place de la nouvelle organisation à la Cour du Québec, un service provincial de visiocomparutions a été implanté par la Commission des services juridiques. Il est opéré par les avocats du Centre communautaire juridique de Montréal, au bénéfice de l'ensemble du réseau de l'aide juridique. Le jour ouvrable qui suit la visiocomparution de la personne détenue, les avocats des différents bureaux au Québec prennent le relais dans les dossiers, soit pour représenter le client ou encore pour voir à émettre un mandat d'aide juridique à l'avocat choisi par lui, s'il y a lieu.

Au cours du dernier exercice, le Service provincial de visiocomparutions a représenté de très nombreuses personnes détenues les samedis, dimanches et jours fériés, pour un total de **6 085 dossiers**. De ce nombre, **288 provenaient de notre région**. En voici la répartition par bureau :



Trois-Rivières	Shawinigan	La Tuque	Drummondville	Victoriaville	Hors région
95	58	12	58	47	18

# LE VOLET CONTRIBUTIF

Est financièrement admissible à l'aide juridique, moyennant le versement par le bénéficiaire d'une contribution, toute personne qui n'est pas financièrement admissible à l'aide juridique gratuite mais dont les revenus et ceux de sa famille n'excèdent pas le niveau d'admissibilité financière déterminé par règlement.

## INTERNE

112 307 \$

436 dossiers

## PRATIQUE PRIVÉE

143 230 \$

428 dossiers



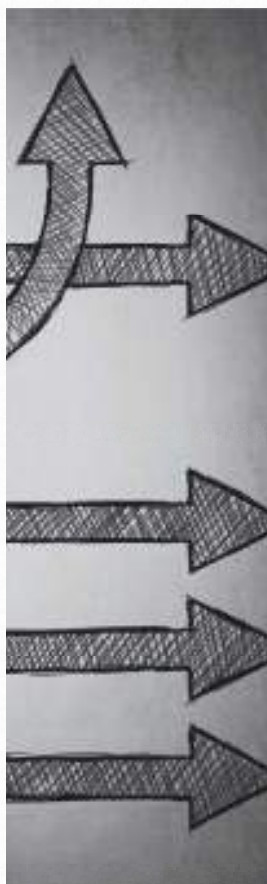
Le requérant qui satisfait aux conditions d'admissibilité à l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution doit, pour recevoir l'attestation d'admissibilité, verser au bureau d'aide juridique la somme de 50 \$ à titre de frais administratifs, laquelle somme est incluse dans la contribution.

Lorsqu'un bénéficiaire fait défaut de verser, en tout ou en partie, la contribution exigible, la directrice générale doit lui en donner avis et l'informer que ce défaut peut entraîner le retrait de l'aide juridique accordée.

CATÉGORIES DE REQUÉRANT (barème au 31 mai 2024)	REVENUS
PERSONNE SEULE	28 666 \$ À 40 043 \$
FAMILLE   UN ADULTE ET UN ENFANT	35 075 \$ À 48 980 \$
FAMILLE   UN ADULTE ET DEUX ENFANT OU PLUS	37 443 \$ À 52 288 \$
FAMILLE   CONJOINTS SANS ENFANT	39 896 \$ À 55 723 \$
FAMILLE   CONJOINTS ET UN ENFANT	44 639 \$ À 62 345 \$
FAMILLE   CONJOINTS ET DEUX ENFANTS OU PLUS	47 009 \$ À 65 657 \$
NIVEAU DE CONTRIBUTION	ENTRE 100 \$ ET 800 \$

# LES DEMANDES DE RÉVISION

Une personne à qui l'aide juridique est refusée ou retirée ou de qui le remboursement des coûts de l'aide juridique est exigé ou qui conteste le montant de la contribution exigible peut, dans les 30 jours de la décision de la directrice générale, faire une demande de révision au Comité de révision de la Commission des services juridiques. La demande est décidée par une formation de trois membres dont au moins un est avocat, sauf exception.



**DOSSIERS TRAITÉS PAR  
LE SERVICE DE RÉVISION**

**57**

**DÉCISIONS DU CENTRE  
MAINTENUES**

**42**

**PROPORTION**

**74 %**

DÉCISION EN RÉVISION	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025
REJETTE	38	21	27	22
REJETTE POUR AUTRE MOTIF	1	1	0	4
ACCUEILLE	10	11	8	11
ACCUEILLE EN PARTIE	2	3	3	4
DÉCLARE SANS COMPÉTENCE	1	1	0	0
DÉCLARE SANS OBJET	1	2	0	2
PREND ACTE DU DÉSISTEMENT	5	1	1	8
FERME ADMINISTRATIVEMENT	8	5	4	6
<b>TOTAL DES DOSSIERS TRAITÉS</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>57</b>

# LE RECOUVREMENT DES COÛTS

La *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* prévoit qu'une personne doit, dans certains cas, rembourser au centre d'aide juridique les coûts de l'aide juridique obtenue.



Ces sommes font partie des autres revenus et sont entièrement déduites des octrois à recevoir de la Commission des services juridiques, lors de l'année financière qui suit.

**SOMMES PERÇUES  
2024 - 2025**

**55 119 \$**

**DOSSIERS OUVERTS  
EN RECOUVREMENT DES COÛTS**

**292**

**Voici des situations où une personne peut se voir réclamer les coûts de l'aide juridique obtenue :**

- celui à qui des services juridiques ont été rendus dans le cadre d'une attestation conditionnelle d'admissibilité est tenu de rembourser les coûts de l'aide juridique obtenue si, après étude de sa demande, la directrice générale décide qu'il n'est pas admissible à l'aide juridique;
- celui qui en raison des services juridiques obtenus dans le cadre de la loi, obtient un bien ou un droit de nature pécuniaire qui le rend financièrement inadmissible à toute aide juridique;
- celui à qui l'aide juridique est retirée pour avoir fourni volontairement un renseignement faux ou inexact;
- celui qui fait défaut de verser, en tout ou en partie, la contribution financière exigible;
- conjointement, les parents d'une personne mineure pour l'ensemble des coûts de l'aide juridique obtenue par la personne mineure pour les services reçus en dehors de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*.

# LA CONTESTATION D'ADMISSIBILITÉ

La *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* prévoit que toute partie intéressée dans un litige ou une cause peut contester l'admissibilité financière d'une personne à l'aide juridique en faisant une demande à cette fin à la directrice générale. La demande de révision ou de contestation se fait par écrit et expose sommairement les motifs invoqués.

La décision de la directrice générale peut faire l'objet, dans les 15 jours de la date à laquelle elle a été rendue, d'une demande de révision auprès du Comité de révision de la Commission des services juridiques, lequel doit, avant de prendre une décision, donner l'occasion de présenter ses observations, au requérant ou au bénéficiaire, de même qu'à la personne qui conteste l'admissibilité financière, le cas échéant.

**Au cours de la dernière année, le centre a reçu 12 contestations d'admissibilité financière, sur un total de 17 849 demandes d'aide juridique :**

<b>NOMBRE DE CONTESTATIONS</b>	<b>12</b>
<b>NON RECEVABLES</b>	2
<b>RECEVABLES MAIS NON FONDÉES</b>	6
<b>FONDÉES ET RETRAIT D'AIDE JURIDIQUE</b>	4
<b>EN COURS DE TRAITEMENT</b>	0



# LES HONORAIRES ET DÉBOURS DE LA PRATIQUE PRIVÉE

---

Quatre différents tarifs s'appliquent aux services couverts par la loi :

- *Entente du 11 octobre 2024 entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique et concernant la procédure de règlement des différends.*
- *Entente du 11 octobre 2024 entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats rendant des services en matières criminelle et pénale et concernant la procédure de règlement des différends.*
- *Entente établissant d'une part l'Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires des avocats dans le cadre des services juridiques prévus au paragraphe 1.1 de l'article 4.7 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques et concernant la procédure de règlement des différends et modifiant d'autre part d'autres ententes.*
- *Entente entre le ministre de la Justice et la Chambre des notaires du Québec sur le tarif des honoraires et des débours des notaires pour les services rendus dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques ainsi que sur le mode de règlement des différends.*

Un différend s'entend de toute mésentente concernant l'interprétation ou l'application d'une de ces ententes, notamment sur une demande d'honoraires pour un service non tarifé ou sur une demande de considération spéciale. Un différend est soumis au moyen d'un avis adressé au Centre régional ou à la Commission des services juridiques dans un délai de six mois de la réception de l'avis de paiement émis par la Commission des services juridiques. Avant de soumettre un différend, l'avocat ou le notaire peut recourir à la conciliation par un avis écrit à la directrice générale.





L'avocat qui a soumis un différend peut, s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, soumettre le différend à l'arbitrage. L'arbitre peut alors maintenir, modifier ou annuler la décision qui fait l'objet d'un différend et selon les termes de sa sentence, ordonner un paiement ou fixer une compensation, rétablir un droit ou rendre toute ordonnance qu'il juge équitable dans les circonstances.

Au cours de la dernière année, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a enregistré **11 demandes de conciliation**. Depuis le début du mois de septembre 2024, un avocat conciliateur a été désigné à la Commission des services juridiques et prend désormais en charge le traitement des demandes de conciliation pour l'ensemble des centres régionaux d'aide juridique.

NOMBRE DE CONTESTATIONS	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025
DEMANDES DE CONCILIATION	8	9	11
DOSSIERS RÉGLÉS   AVEC ENTENTE	5	7	6
DOSSIERS RÉGLÉS   SANS ENTENTE	1	2	0
EN COURS DE TRAITEMENT	2	0	5
DIFFÉRENTS SOUMIS À L'ARBITRAGE	0	0	0

La Commission des services juridiques a versé **4 654 305 \$ en honoraires et frais aux avocats et notaires de la pratique privée en 2024-2025** pour des mandats émis par le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec. En 2023-2024, le versement en honoraires et frais aux avocats et notaires de la pratique privée a été de 4 724 960 \$ et de 4 398 065 \$ en 2022-2023.



# LES DEMANDES POUR FRAIS PARTICULIERS

---

La *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* prévoit que la personne admissible à qui l'aide juridique est accordée est dispensée du paiement des honoraires d'un avocat et des honoraires d'un notaire, ainsi que de leurs déboursés, pour les services professionnels rendus.

Les déboursés comprennent les éléments suivants :

- les déboursés de cour;
- les droits qu'un officier de la publicité des droits perçoit;
- les honoraires et déboursés de tout huissier ou de tout sténographe;
- les frais des experts qui, avec l'autorisation préalable de la directrice générale, agissent pour le bénéficiaire (sont traités comme des frais d'expertise, les services d'un avocat conseil. Il en est de même pour les frais relatifs aux services d'assistance professionnelle d'un avocat durant l'audition);
- les indemnités de déplacement;
- les autres frais afférents aux instances et aux procédures incidentes au mandat.

En plus des nombreuses demandes d'autorisation préalable pour les honoraires et frais d'experts, le Centre a traité **33 demandes de frais particuliers**, lesquelles ont toutes été répondues.



# LA GESTION DES PLAINTES

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a maintenu durant l'année les engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Cette déclaration énonce la mission de l'organisation et contient les principaux engagements en matière d'accessibilité, de fourniture et de qualité des services. Elle contient également des engagements particuliers, dont un système de gestion efficace des plaintes. Un formulaire de plainte est disponible dans tous les bureaux d'aide juridique. Ainsi, les plaintes relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services sont reçues et traitées confidentiellement, dans les meilleurs délais et dans le souci de préserver le plaignant à l'abri de discrimination ou de représailles.



Les plaintes constituent pour notre centre une source d'information qui lui permet, s'il y a lieu, d'améliorer la prestation de ses services.

Au cours de la dernière année, **15 plaintes ont été reçues**, sur un total de 17 849 demandes traitées. Toutes ces plaintes, dont 4 sont toujours en traitement, ont promptement fait l'objet d'un suivi auprès des personnes concernées afin de s'assurer du respect des obligations qui nous incombent selon la Déclaration de services aux citoyens.

PLAINTES	DEMANDES	EN TRAITEMENT
15	17 849	4





**RÉPARTITION DES  
7 202 DOSSIERS  
CONFIÉS AUX  
AVOCATS PERMANENTS**



**MATIÈRE CIVILE  
ET ADMINISTRATIVE**

**1 262**



**304 JUSTICE PÉNALE  
POUR ADOLESCENTS**



**1 310  
PROTECTION  
DE LA JEUNESSE**

**HOMOLOGATION  
D'UNE ENTENTE  
EN MATIÈRE  
FAMILIALE**

**200**



**MATIÈRE  
CRIMINELLE ET  
PÉNALE ADULTE**

**3 255**



**14  
MATIÈRE  
CARCÉRALE**



**857  
MATIÈRE  
FAMILIALE**

# LES DIFFÉRENTES STATISTIQUES

Le nombre de demandes d'aide juridique était de 19 010 pour la période 2019 – 2020, 15 732 en 2020 – 2021, 16 663 en 2021 – 2022, de 16 990 en 2022 – 2023, de 17 884 en 2023 – 2024 et de **17 849 pour 2024 – 2025**.

Les deux dernières années sont comparables.



## STATISTIQUES RÉGIONALES DES DEMANDES

<b>DEMANDES TOTALES</b>	<b>17 849</b>	
<b>DEMANDES ACCEPTÉES</b>	15 043	84.9 %
<b>MANDATS CONFIÉS   AVOCATS PERMANENTS</b>	7 202	47.9 %
<b>MANDATS CONFIÉS   AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU NOTAIRES</b>	7 841	52.1 %

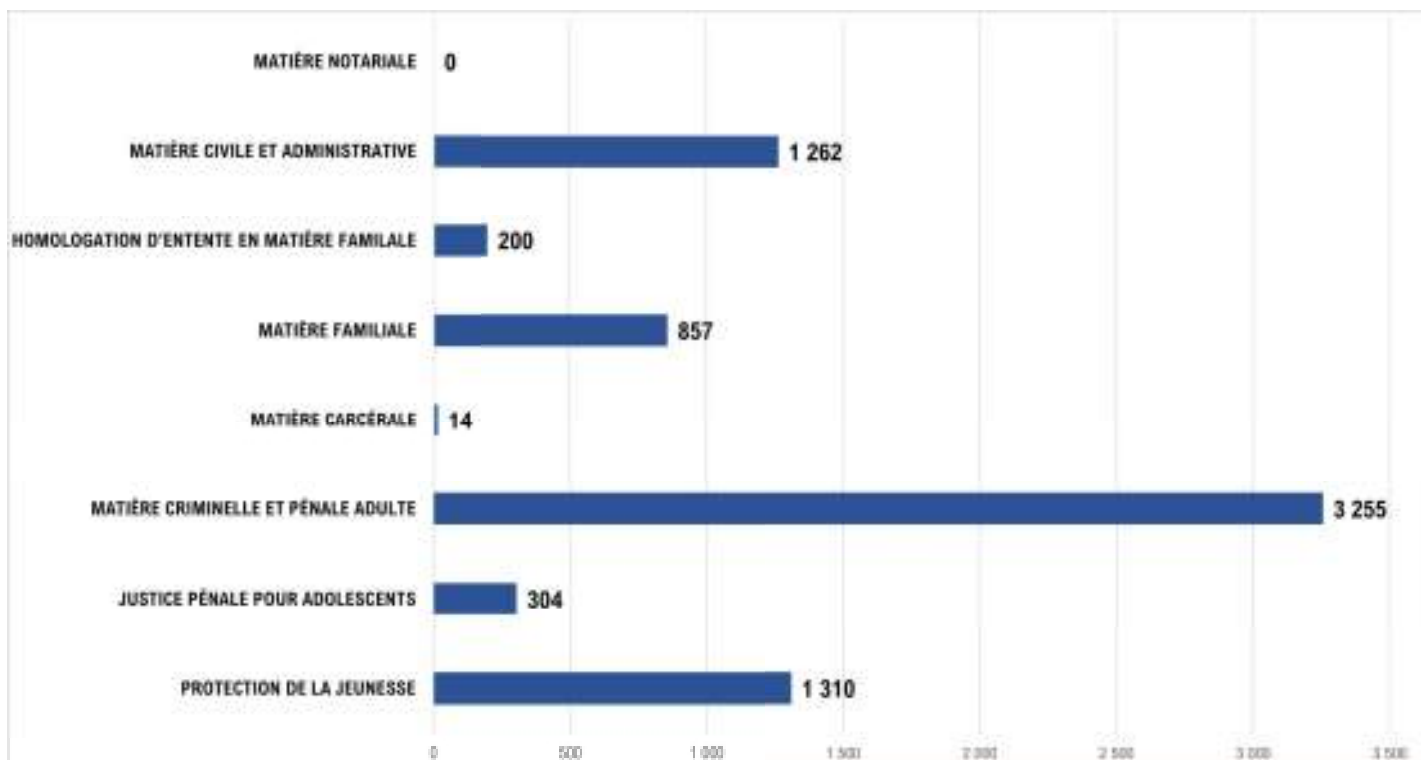
Le pourcentage de dossiers traités par les avocats permanents de notre centre est de 47.8 %, soit une diminution de 2.6 % par rapport à la période 2023 – 2024.

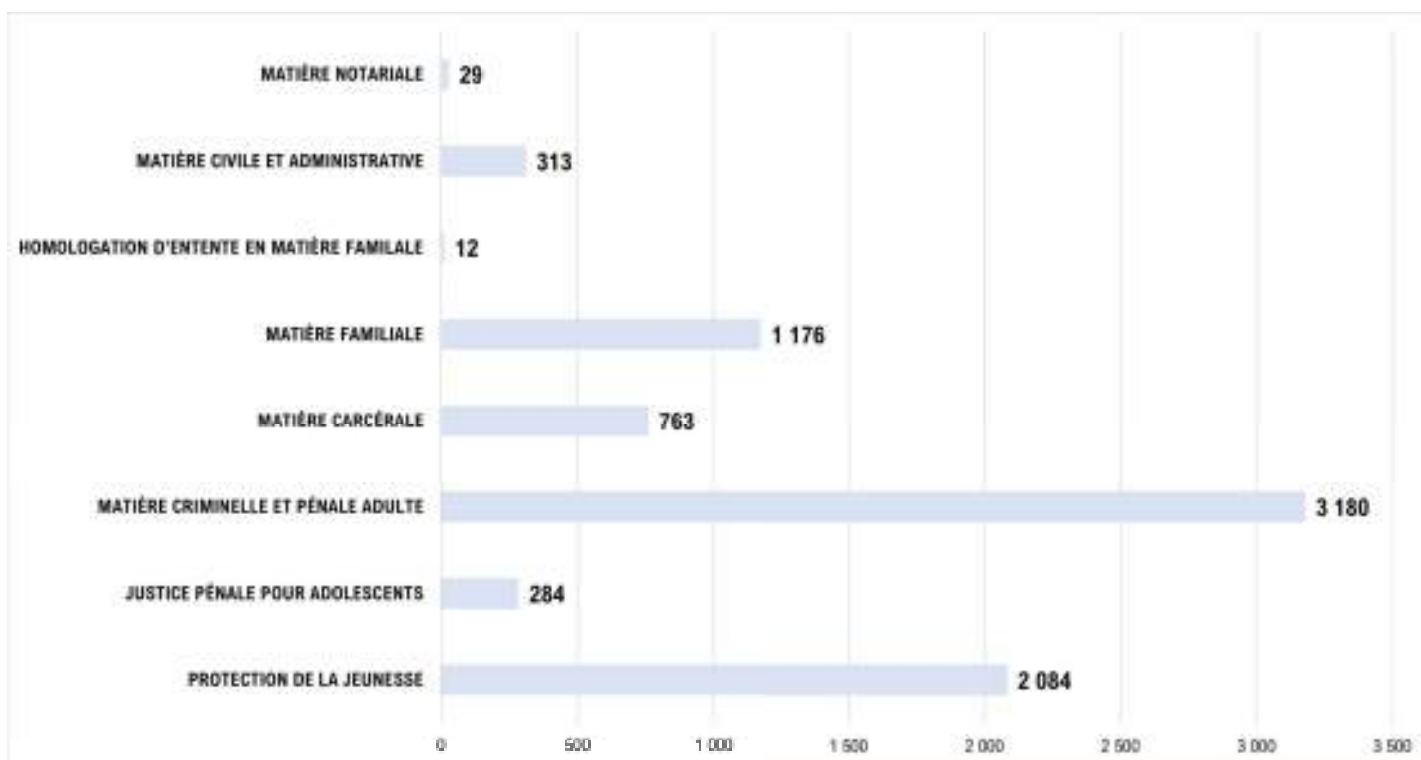
Le pourcentage des dossiers traités par les notaires est demeuré stable à 0.29 %.

Le nombre de dossiers du Service d'aide à l'homologation d'une entente en matière familiale (SAH) est légèrement en baisse. Alors qu'il était de 250 pour la période 2023 – 2024, il est actuellement à 248 demandes. Plus de 95 % de ces ententes sont traitées par les avocats permanents.

# LES DIFFÉRENTES STATISTIQUES

RÉPARTITION DES 7 202  
DOSSIERS CONFIÉS  
AUX AVOCATS PERMANENTS  
| 2024 - 2025



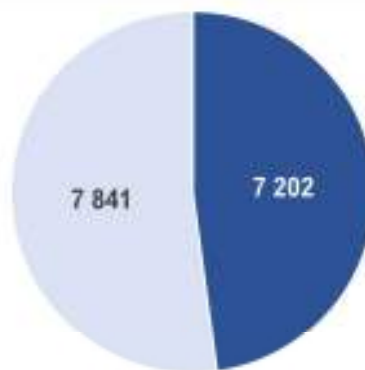


# LES DIFFÉRENTES STATISTIQUES

---

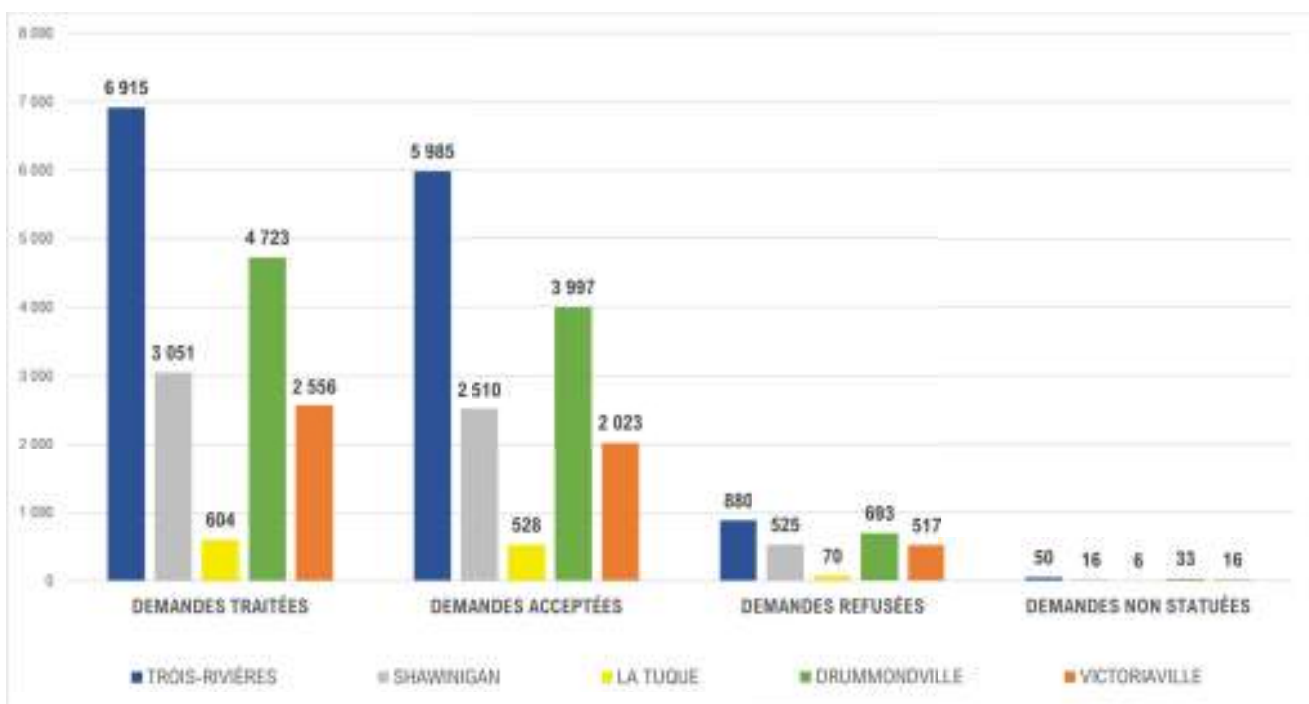
**RÉPARTITION DES 7 841  
DOSSIERS CONFIÉS  
AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE  
PRIVÉE ET AUX NOTAIRES  
| 2024 - 2025**

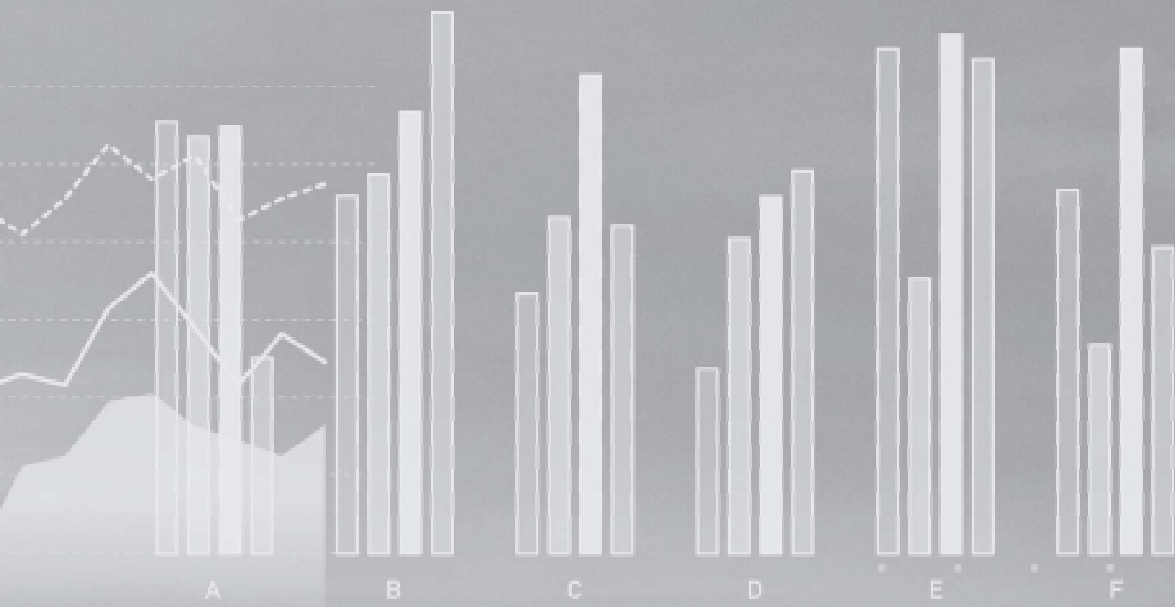
# LES DIFFÉRENTES STATISTIQUES



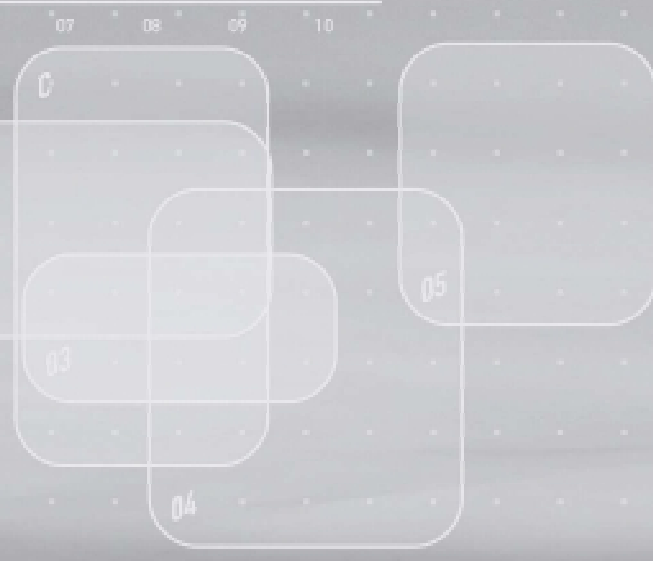
- MANDATS CONFIS À DES AVOCATS PERMANENTS
- MANDATS CONFIS À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES NOTAIRES

## DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE 2024 - 2025 :

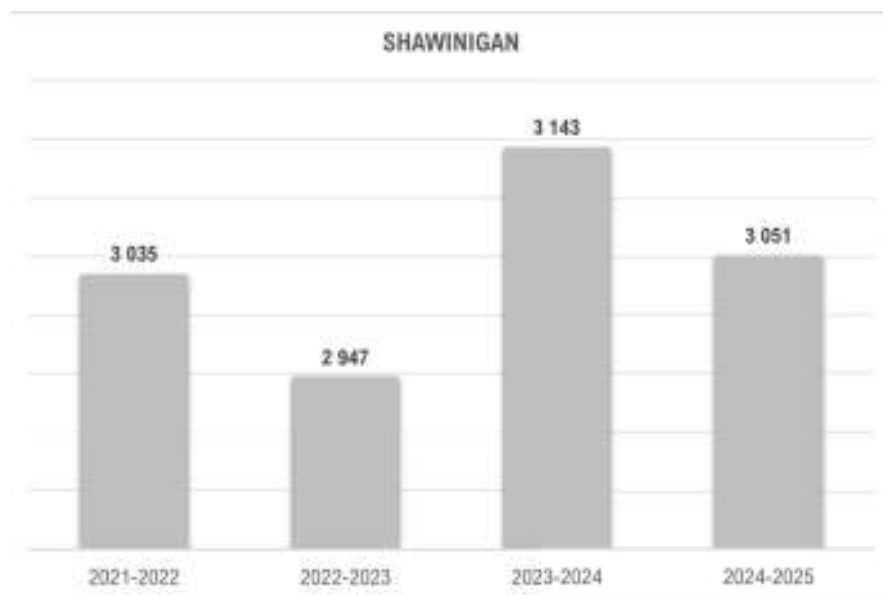
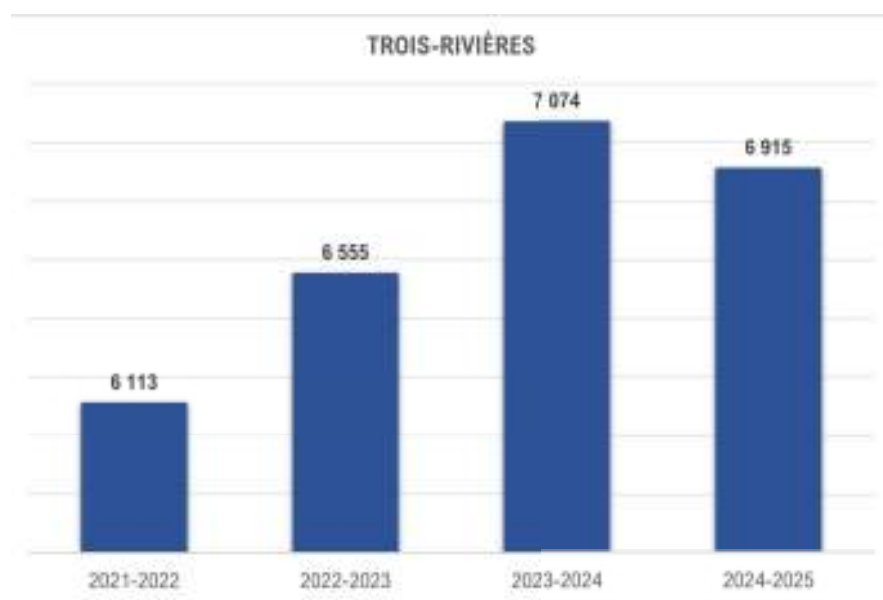




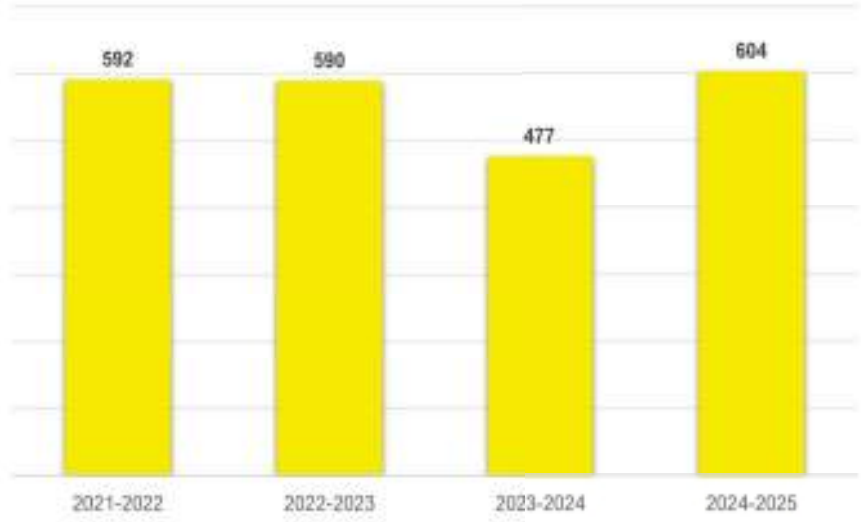
AJU	HJI	WWE	PLD
1,822 (-35)	20,369 (+580)	890 (-20)	6,350 (-200)
MBC	LJH	MJB	PDN
3,605 (+210)	9,542 (-120)	2,609 (+35)	7,654 (+169)
YBV	GMN	MMJ	IT
3,204 (-33)	5,211 (+156)	7,100 (-60)	7,150 (-150)
MBB	WFF	HJM	QLC
3,320 (-100)	712 (+12)	134 (+5)	2,022 (-18)



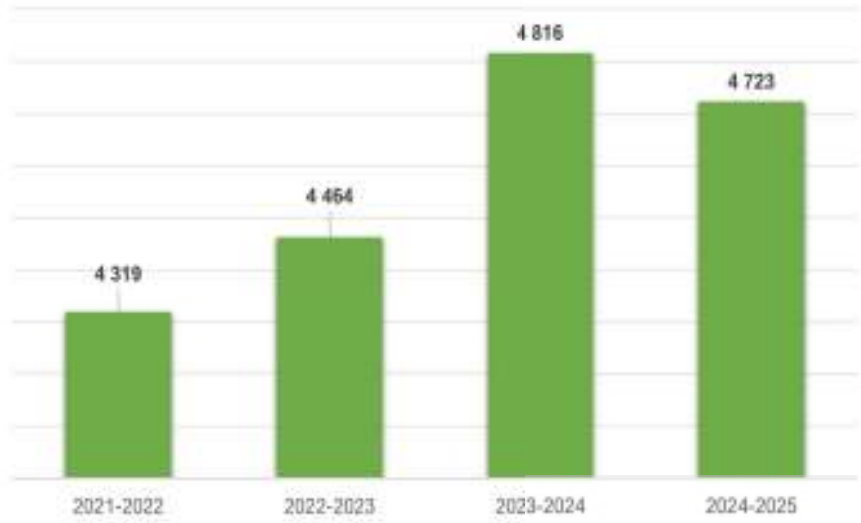
# TABLEAUX DES STATISTIQUES COMPARATIVES | 2021 - 2025



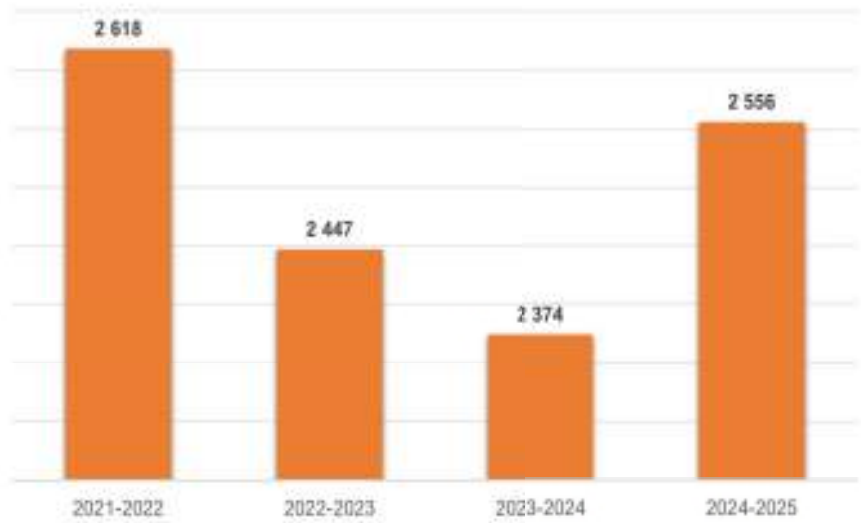
### LA TUQUE



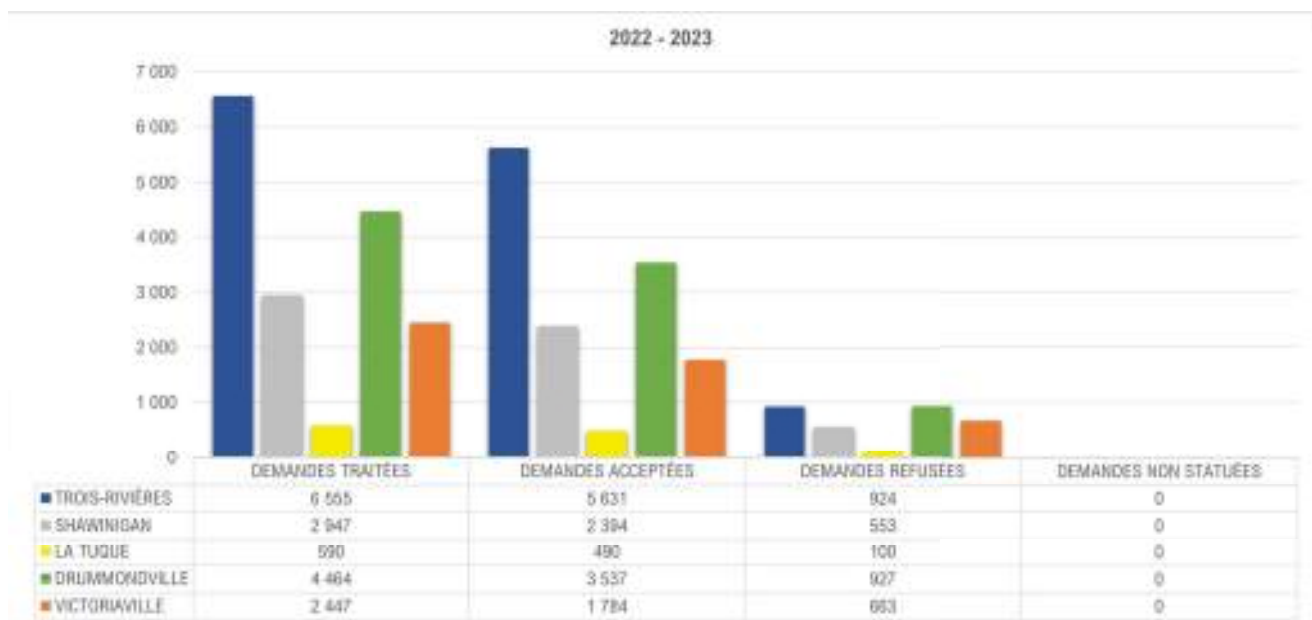
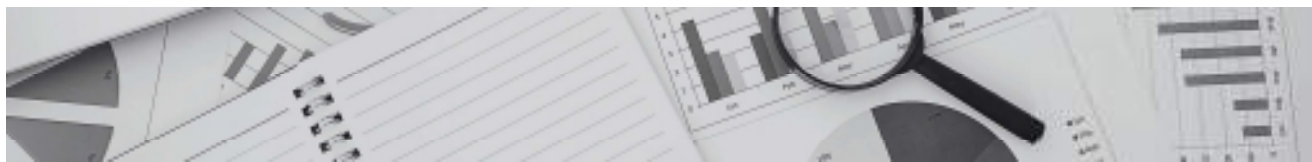
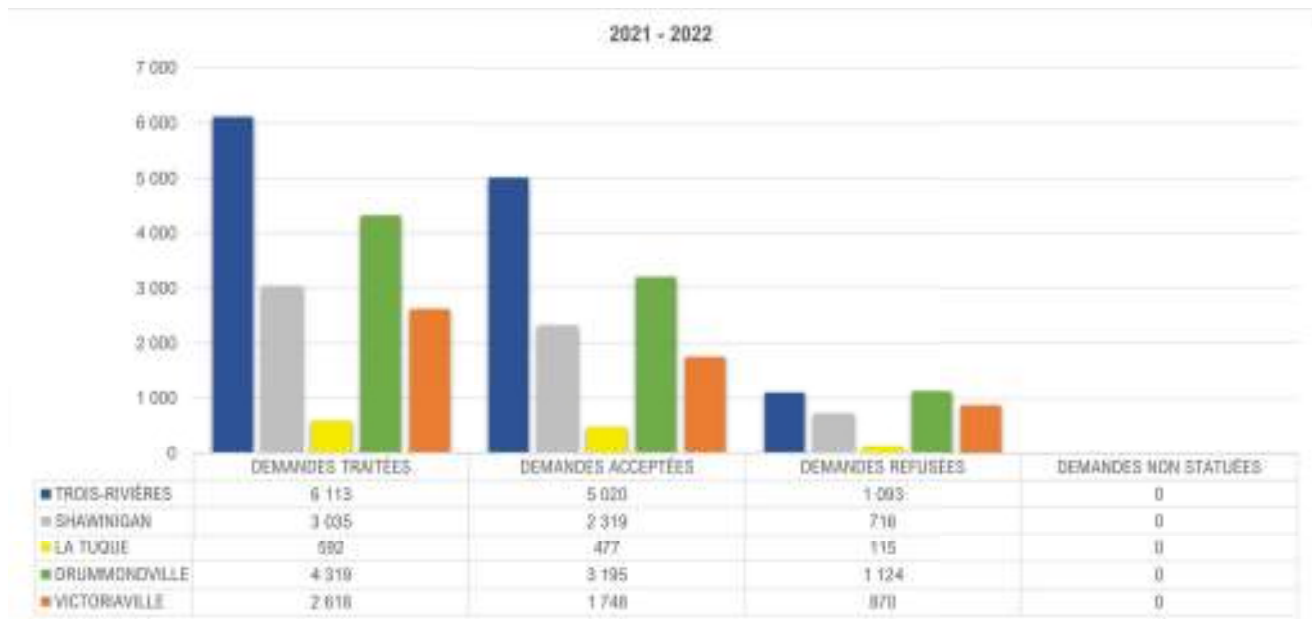
### DRUMMONDVILLE

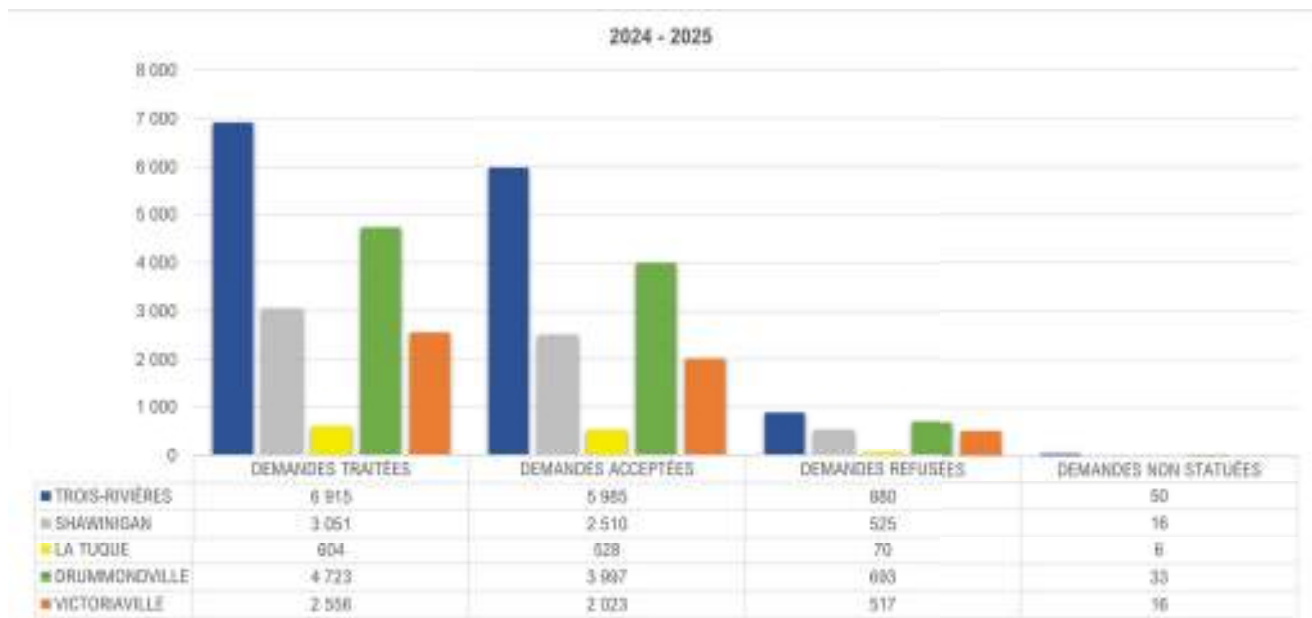
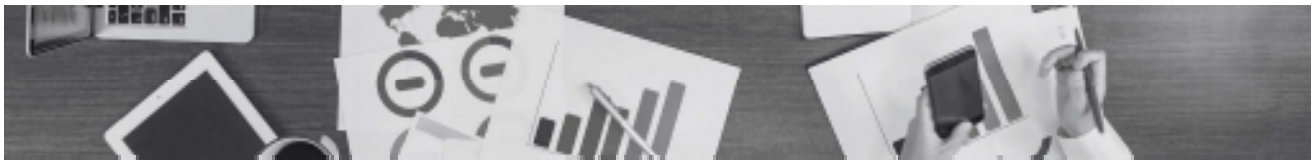
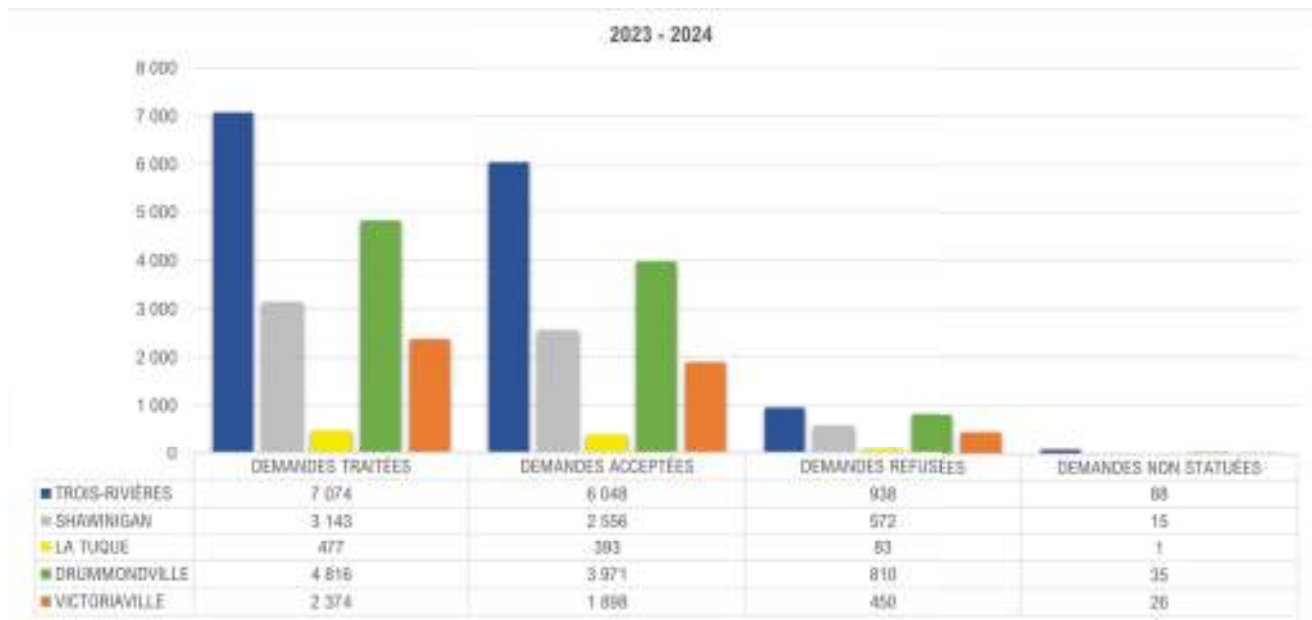


### VICTORIAVILLE



# TABLEAUX DES STATISTIQUES COMPARATIVES | 2021 - 2025





## TABLEAUX DES STATISTIQUES COMPARATIVES | 2021 - 2025

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

La *Loi sur le développement durable* a pour objet d'instaurer un cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable. Les mesures prévues par cette loi concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique.

Le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a démontré sa volonté de participer à l'effort gouvernemental québécois pour rendre le territoire attrayant pour ses résidents, ses visiteurs et ses entreprises grâce à : une économie compétitive reposant sur des modes de consommation et de production durables; un lieu où une nature en santé a sa place au cœur des milieux de vie; un endroit où chacun se sent en confiance et a de réelles possibilités de participer à la société.



Le centre a ainsi adopté une philosophie de gestion axée sur le développement durable et a mis en place des mesures qui s'inscrivent dans une telle optique. Voici les principales pratiques de consommation écoresponsables et de gestion durable des ressources :

- Priorisation des échanges courriel, plutôt que la transmission de courriel postal
- Impression recto - verso des documents
- Recyclage du papier et des documents cartonnés
- Remplacement des versions papier de livres juridiques par des collections numériques
- Réemploi des fournitures et équipements
- Collecte de piles usagées
- Ajout de bacs à recyclage municipaux
- Ajout de poubelles à compostage, lorsque possible
- Utilisation de cartouches d'encre recyclées
- Recyclage des cartouches d'encre usagées
- Recyclage du matériel informatique
- Recyclage du mobilier usagé
- Élimination, par attrition, des imprimantes individuelles
- Achat d'appareils à économie d'énergie
- Adhésion au service de paie en ligne
- Paiement des comptes par transfert bancaire
- Réception des paiements par tous les modes de paiement électronique possibles
- Accessibilité à des outils performants permettant des rencontres virtuelles de qualité
- Limitation des déplacements et des rencontres en présence

**Par une volonté affirmée de ses gestionnaires et une participation active de ses employés, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec est plus vert et plus responsable!**



# LES OBJECTIFS

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a défini les grandes orientations pour 2024-2025. Plusieurs initiatives ont été conçues, structurées et mises en œuvre avec ces objectifs en arrière-plan.

Pour l'année à venir, il est souhaité que, grâce à la qualité de ses services professionnels et à son expertise, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec stimule l'évolution du droit et contribue à l'amélioration de la justice pour tous, notamment en :

## **OFFRANT DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE**

1

Impliquer activement les clients dans l'élaboration des solutions, adapter l'offre de services pour mieux répondre aux attentes et identifier et développer des partenariats pertinents

## **RENFORÇANT L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS ET LA MOBILISATION DES ÉQUIPES**

2

Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, améliorer la qualité de vie au travail et optimiser la communication interne

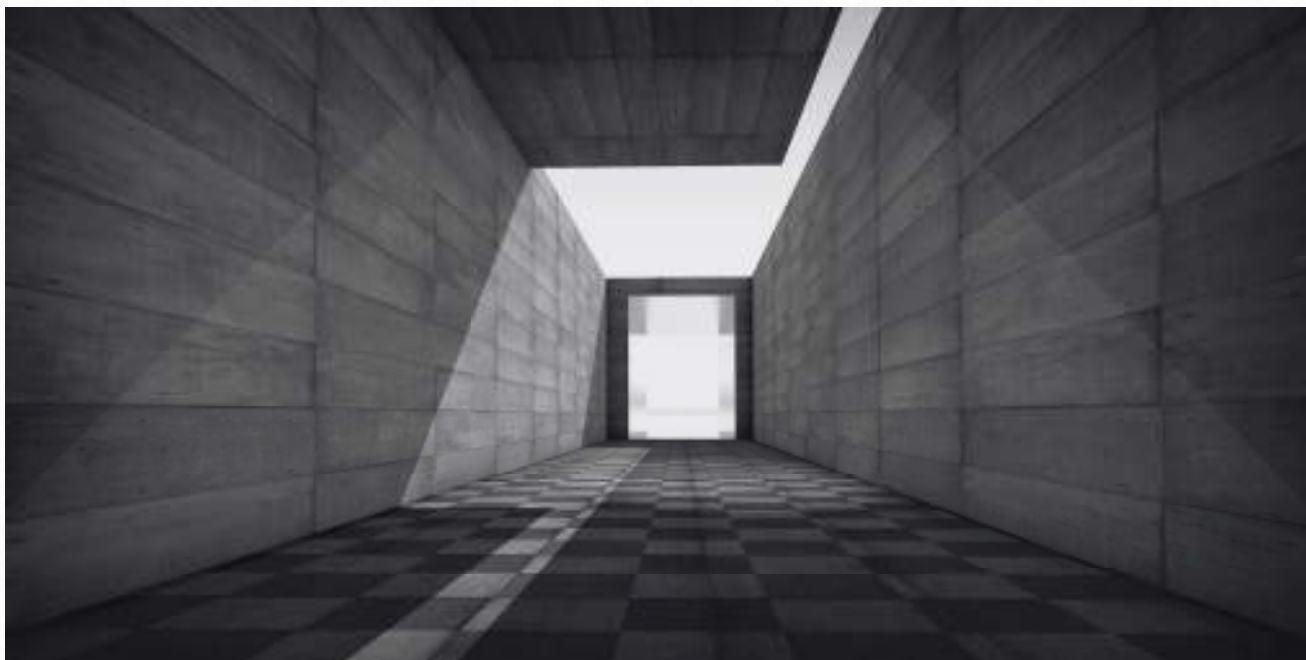
## **ACCROISSANT L'AGILITÉ ET L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLE**

3

Simplifier les processus et clarifier les rôles et responsabilités, encourager la collaboration et le partage des connaissances et moderniser les pratiques et uniformiser les outils utilisés

Ainsi, le Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec entend poursuivre sa mission en s'appuyant sur l'innovation, la collaboration et l'amélioration continue de ses pratiques, tout en restant centré sur les besoins de sa clientèle et le bien-être de ses équipes.





# LE MOT DE LA FIN

---

De nombreux projets sont à venir dans le but de moderniser nos façons de faire, optimiser le travail des employés et rendre un meilleur service aux clients. Entre autres:

- Utilisation de dossiers clients numériques
- Mise en ligne d'une plateforme d'échange de documents
- Création d'un Intranet convivial et complet
- Implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines
- Implantation d'un logiciel de gestion pratique

Nous comptons sur la motivation et la mobilisation de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel du Centre pour réaliser ces projets d'envergure.



